

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

A Lyon, au bureau du journal, quai Saint-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2^e.

A Paris, chez MM. Lepelletier-Bourgois, office-correspondance, place de la Bourse, n° 6, au 1^{er}, et chez M. Degouve-Denunques, rue Lepelletier, n° 3.

PRIX :

16 francs pour 3 mois, } Hors du département
32 francs pour 6 mois, } du Rhône, 1 franc de
64 francs pour l'année. } plus par trimestre.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 30,					
PAR RICHARD PÉRE ET FILS,					
Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heures du mat.	15 deg. dessus zéro.	29 degrés.	704 milli-mètres.	Sud.	
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midiv.	Couch.	Phases.	Age.	
3 heures.	heu. 8 heures.		Dernier quart.	29	
58 m.	3 m. 6.	2 m.			

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, et dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

Lyon, 30 juin 1840.

FÊTE DE GUTENBERG.

BANQUET PATRIOTIQUE OFFERT A M. DAVID D'ANGERS.

On lit dans le *Courrier du Bas-Rhin* :

Après avoir été pendant trois jours, avec la population, David, le grand artiste qui a doté Strasbourg d'une œuvre admirable de génie, des patriotes de notre ville ont voulu fêter aussi David le patriote, dont le ciseau populaire est consacré à la glorification de toutes les grandes actions du peuple.

Un banquet a été improvisé hier soir, en son honneur, au jardin Lips, au Contades; cent personnes y assistaient, le local ne permettant pas d'en admettre un plus grand nombre. La plus grande cordialité a régné pendant toute la durée; des toasts patriotiques et chaleureux ont été portés au milieu des acclamations des convives, et accueillis par le chant de la *Marseillaise*, qu'accompagnaient les musiciens de la société des fanfares de Munich.

Dans l'impossibilité où nous sommes de reproduire tous les toasts, nous nous bornerons à publier celui que M. Cormenin, empêché d'assister à nos fêtes, avait chargé M. Pagnerré de lire en son nom. C'est une hymne brillante de poésie sur l'invention de l'imprimerie; c'est une des pages les plus admirables qui soient sorties de la plume de ce grand écrivain.

Toast de M. Cormenin à Gutenberg.

La meilleure manière de louer les inventeurs, c'est de faire connaître la véritable portée et les effets propres de leur invention. Ainsi nous saurons mieux ce que nous devons à Gutenberg, en disant d'abord ce que nous ne lui devons pas. Non, avant Gutenberg, l'univers n'était pas plongé dans les ténèbres de l'ignorance et de la barbarie. Le vieil Homère avait chanté sa divine Iliade, Eschyle avait inventé la tragédie pleine de terreurs et de larmes, et Ménandre et Térence la comédie au masque joyeux. Aristote avait posé les fondements de la politique. Platon avait disserté dans son magnifique langage sur la nature et les facultés de l'âme. Non, nous ne serons point ingrats envers la merveilleuse antiquité, nous ne dirons pas que l'imprimerie a donné le jour aux arts de l'imitation, à l'histoire, à la poésie, à la philosophie, à la religion et à la science du gouvernement.

Mais nous dirons que ce qui l'a faite véritablement matresse des affaires et reine du monde, c'est qu'elle a engendré, après un laborieux enfantement, la liberté de la presse; c'est qu'elle a substitué, et nous n'énumérons ici qu'une partie de ses prodiges, c'est qu'elle a substitué un seul compositeur à vingt mille copistes, un coup de piston, donné dans une seconde, à cent heures de travail, la force qui pense à la force qui tue, la publicité au secret et la polémique des journaux aux vagues rumeurs des historiographes et aux délibérations intérieures des sénats et des conseils.

Elle a multiplié sa puissance par sa vitesse.

Elle a porté chez tous et à tous ce qui jadis ne se distribuait que chez les grands et à quelques-uns.

Elle a popularisé la lecture, universalisé les langues et démocratisé la pensée.

Elle a rendu possible le gouvernement du pays par le pays.

Elle a donné dix mille lieues carrées d'espace aux forums étroits de l'antiquité.

Elle a élevé, comme sur le pic de la plus haute montagne, un phare immense qui domine le temps, qui brille de sa propre lumière, et qui, une fois allumé, ne peut plus s'éteindre, semblable aux feux éternels de Vesta.

Elle a été chercher dans leur abaissement et dans leur solitude les pauvres, les serfs, les petits, les infirmes, et elle a secoué sur eux les rameaux de l'arbre de science, tout chargé de rosée, de fruits et de fleurs.

Jusqu'ici les conquérants ont écrasé les peuples sous la roue de leurs canons, maintenant des cylindres puissants de la mécanique s'échappent, nuit et jour, des millions de feuilles volantes qui passent par-dessus les fleuves, les forteresses, les lignes de douane, les montagnes et les mers, et qui vont lancer au loin sur l'ignorance et sur le despotisme les projectiles intelligents de la presse.

Où, les idées, comme autant d'armées pacifiques, s'avancent au pas de charge sur les champs de bataille de l'avenir; c'est

LA CHAISE DE POSTE.

I.

— Eh bien, Monsieur Emile, que vous en semble? avais-je tort de vous dire que cette contrée vous rendrait non-seulement légal, mais encore toute la gâté de votre première jeunesse? Vous le voyez, il n'est que le pays qui nous a vus naître; aussi quelle différence de cet air pur avec l'air fétide de votre maudite ville de Paris! Quel contraste entre cette bonne et agreste franchise des enfants du Jura et le ton pédant ou goguenard des habitants de la grande ville! Ici du moins, je causerai à des gens qui m'écouteront et qui, lorsque mes vieux souvenirs me rappelleront quelques bonnes histoires, ne viendront pas m'interrompre par ces sots propos: « Allons donc, père Joseph, nous connaissons cela, c'est dans une pièce de M. Scribe ou dans un mélodrame de M. Pixérécourt ou dans un roman de M. Paul de Kock; c'est un vieux conte du temps de l'empire, c'est rococo, c'est épique, c'est rebattu, c'est vieux style... » et mille autres impertinences de ce genre. Notez que je ne connais aucun des ouvrages de ces messieurs qui, du reste, peuvent être de très-honnêtes gens, tout en ayant connaissance des mêmes histoires que celles que je me plaisais à raconter; mais quant à vos badauds, je puis leur renvoyer un de leurs mots: Je les abomine.

Joseph, vieillard dispos, à la figure encore vermeille, aux petits yeux bruns et expressifs, au sourire plein de bonhomie, s'adressait ainsi à Emile de Montigny, homme de trente ans alors et qu'autrefois il avait bercé sous les boiseries antiques de l'un des plus riches châteaux de la contrée. Ce même Joseph, expression vivante de toutes les vertus intimes, était en même temps le modèle de la fidélité la plus rare. C'est qu'enfant abandonné, il avait jadis été recueilli et élevé par le père d'Emile, auquel il avait juré, à son lit de mort, de ne jamais se séparer de son fils, bien que ce digne maître, par son testament, l'eût mis à même de se reposer de trente années de bons services.

par la propagande des idées, c'est par l'imprimerie, liberté, que tu vaincras! *Hoc signo vinces.*

Dieu n'a donné le génie aux grands hommes que pour servir la liberté; chaque découverte a fait faire un pas de plus à la cause du progrès. L'invention de la poudre a renversé l'aristocratie militaire de la noblesse; la boussole a frayé aux navigateurs des routes nouvelles à travers des océans inconnus; le télescope a révélé d'autres univers; la vapeur a décuplé, centuplé les forces de l'homme, du cheval, de l'eau et du vent; les chemins de fer centraliseront les royaumes de l'Europe sous le même gouvernement, et l'imprimerie changera les conditions et la forme des sociétés modernes. L'imprimerie achèvera la révolution que l'Evangile a commencée: l'Evangile a apporté à tous les hommes l'égalité civile, l'imprimerie leur apportera l'égalité politique.

Puisse, grâce à l'initiative de la presse française, puisse la sainte et contagieuse fédération des intelligences rendre bientôt inutile l'emploi des baïonnettes! Puisse, à pareil jour, dans un siècle, nos descendants, assis où vous l'êtes, célébrer la liberté, l'égalité et la fraternité de tous les peuples de la terre, et, se tournant vers la statue de Gutenberg, lui porter, comme vous, ce toast:

A Gutenberg, l'émancipateur du genre humain!

Nous extrayons du *Courrier du Bas-Rhin* le toast suivant qui a été porté dans un banquet par M. Lortet, président de la députation de Lyon:

Il est des contrées intermédiaires et de transition vaguement circonscrites par la nature. Elles sont les grandes routes des peuples dans leurs migrations. Là s'établissent les luttes, les réactions, les mélanges des races, cause de l'organisation et de la vie sociale.

Telle est la grande et belle vallée du Rhin, si long-temps le théâtre de combats sanglants entre le monde ancien et le monde moderne. Elle a été le berceau de la civilisation actuelle; ici a germé l'art chrétien.

Aujourd'hui les deux familles civilisatrices de l'Europe rassemblées sur les rives du fleuve se tendent amicalement la main. Elles unissent leurs vœux pour remercier le créateur d'avoir accordé à l'homme la faculté de l'invention, et par ce cri de jubilation l'humanité proclame son unité.

Par la parole, le fils de l'homme est partout l'égal du fils de l'homme. Grâce à l'imprimerie, chaque individu est assez puissant aujourd'hui pour parler à tous, pour communiquer ses pensées à l'homme jeune aussi bien qu'à l'homme noir.

Grâce à l'imprimerie et à l'homogénéité toujours plus intime des opinions populaires, les rivalités haineuses se taisent. Toutes les nations civilisées s'avancent de front pour attaquer les derniers retranchements de la barbarie et de l'ignorance.

L'imprimerie, découverte caractéristique d'une grande époque de l'humanité, a une origine presque mystérieuse. Qu'importe, en effet, dans quelle ville a d'abord été façonnée cette arme enchantée? Elle fait la force des nations de l'Europe qui, toutes animées du même esprit, marchent à la civilisation du monde. Toutes sont solidaires dans leurs efforts pour l'émancipation intellectuelle de l'humanité. Aucune ne doit céder le pas, car chacune a son rôle à remplir et ne peut être remplacée dans le grand drame de l'histoire humaine.

Grâce à l'imprimerie, les lumières brillent pour tous; le progrès doit être pour tous, car tous y concourent. Dans notre Europe, un état civilisé n'est plus entouré de barbares. Elle ne serait qu'éphémère, la grandeur des peuples et la puissance qui porterait atteinte à la liberté et à l'indépendance de peuples voisins. Nul peuple aujourd'hui ne peut devenir heureux par le malheur de ses frères.

A moi! fils de la France! à la prospérité de notre belle et noble sœur! à la prospérité de la nation allemande!

A la prospérité de l'antique Mayence, patrie de Gutenberg!

La fin de la session sera l'objet de graves méditations. La pairie, humiliée du rôle qu'on lui fait jouer depuis dix ans, a essayé de murmurer quelques plaintes, de parler de ses privilèges, de son indépendance; ses plaintes sont vaines et sans écho; elle semble lutter avec la mort. Qu'on

donné, il avait jadis été recueilli et élevé par le père d'Emile, auquel il avait juré, à son lit de mort, de ne jamais se séparer de son fils, bien que ce digne maître, par son testament, l'eût mis à même de se reposer de trente années de bons services.

Aussi Joseph avait-il vécu et vieilli étranger à toute autre affection que celle qu'il portait au fils de son bienfaiteur; ses soins et son amitié l'avaient accompagné depuis le collège jusqu'au moment où, devenu maître de sa fortune et de ses actions, le jeune de Montigny, fatigué de ses longues études et plein du souvenir séduisant de la grande ville où elles s'étaient terminées, ne crut rien de mieux à faire que de se lancer dans le tumulte assourdissant de tous les plaisirs de la capitale. Il réalisa la fortune qu'il avait en Franche-Comté, vint s'établir à Paris et chargea Joseph, qui avait administré les biens de son père, de placer les fonds qu'ils avaient produits de la manière la plus avantageuse possible, sans s'occuper d'autre chose que d'en dépenser galement le revenu.

C'était en versant des larmes amères que Joseph avait vu de si beaux domaines passer en d'autres mains, et ses regrets n'avaient pas été moins douloureux en quittant le pays où il avait vu s'écouler pour lui de si heureuses années; mais Emile avait une volonté d'enfant gâté: il s'indignait du moindre obstacle apporté à ses desirs. Joseph, d'ailleurs, s'était promis de concourir à son bonheur par tous les sacrifices, il l'avait suivi.

Emile, à peine dans la capitale, n'eut plus d'autre pensée que de se livrer corps et âme au tourbillon du grand monde. Un beau nom, c'était alors quelque chose; une figure de jeune fille, des formes élégantes, de l'enfance dans les manières, un langage de bonne compagnie et une assurance modeste lui ouvrirent bientôt tous les salons de l'aristocratie où il devint enfin ce que l'on nomme encore un homme à la mode.

nous dise ce que vaut un corps politique qui a des privilèges qu'on foule aux pieds, des droits qu'on méconnaît; qu'on nous dise de quel respect ses actes peuvent être environnés, de quelle considération peuvent jouir ses plus importantes résolutions. Ce n'est pas la presse aventureuse qui a blessé la pairie, qui lui a porté le défi de toucher par un seul amendement soit au budget, soit aux lois sur les chemins de fer, sur les paquebots; c'est le ministère. Ici il ne s'agit pas d'un corps de sénateurs aux prises avec le peuple, luttant contre l'émeute, et finissant par plier sa volonté sous la volonté populaire; il y a quelque chose de plus grave, de plus sérieux, car il s'agit d'actes imposés à l'une des chambres du parlement par la volonté ministérielle; la destruction de la chambre des pairs est l'œuvre du pouvoir.

La presse du château, la presse qui soutient la pairie chancelante n'a pas exagéré la situation dans laquelle nous nous trouvons placés; nous sommes loin de nous en alarmer. Quand une maison menace ruine, il n'est pas toujours prudent de cacher les lézardes en la badigeonnant; il vaut mieux déblayer ses débris usés pour reconstruire un nouvel édifice que de risquer d'en être écrasé.

Mais, dit-on, nous allons à la *république*. L'avenir nous l'apprendra. Ce qu'on peut affirmer dès aujourd'hui, c'est que nous ne sommes plus dans les conditions du gouvernement selon la charte. Ce que nous pouvons affirmer, c'est que partout on reconnaît la nécessité d'une réforme large et hardie qui nous mette en possession d'un meilleur mode de confectionner les lois.

La chambre des députés elle-même est travaillée par le besoin d'une réforme; cette réforme accomplie, son omnipotence augmentera, et la chambre des pairs sera plus que jamais impuissante. Là est la tendance générale, là va le mouvement. Qui pourra l'arrêter? quelle main sera assez forte pour cela? Si la pairie est traitée cavalièrement par M. Thiers, qu'on ne s'y trompe pas, c'est qu'il ne veut pas qu'elle puisse un instant s'abuser sur sa situation, c'est qu'il veut qu'elle sache bien que ses droits sont violés et que dans le pays personne ne s'en émeut.

La chambre des pairs n'a aucun principe de vitalité; elle ne soutient dans la société ni des intérêts distincts, ni des classes spéciales. Qu'elle vive ou qu'elle meure, les choses n'en suivront pas moins leur cours; elle n'a pas d'indépendance réelle. Sans indépendance, où est la force politique? où est la confiance morale? La chambre des pairs ne se relèvera pas des coups qui viennent de l'atteindre; les mains qui l'ont mutilée auront beau chercher à cicatriser ses blessures, elles n'y parviendront pas.

Nous détestons cordialement les disputes de l'école, aussi mettons-nous de côté les subtilités si communes dans les luttes de partis; nous allons toujours là où nous voyons la vérité: si parfois nous trébuchons, ce n'est pas que nous craignons jamais d'aller ferme et droit. Que dit la charte? qu'ont répété sous la restauration les commentateurs les plus habiles? que la chambre des pairs et la chambre des députés avaient des droits égaux à la confection des lois. Dans la pratique, cette égalité de droits est selon nous une chimère. Deux volontés constamment unies constituent une impossibilité morale; car toute direction vient de l'unité, et l'unité est toujours l'attribut d'une seule volonté prépondérante.

La prépondérance aujourd'hui est dans la chambre des députés; M. Thiers fait fléchir la chambre des pairs. Alors que devient la charte avec son équilibre des trois pouvoirs? Voilà ce que se demande douloureusement le *Journal des Débats*, voilà ce que doivent se demander les hommes d'état.

Plus d'illusions, le coup a porté; la pairie n'est plus libre

Mais de tels succès ne s'étaient point obtenus sans frais, et au bout de trois années d'une si belle vie, Joseph, profitant d'un beau jour où Emile semblait disposé à réfléchir sur les vanités de cette terre, Joseph, disons-nous, présenta des chiffres on ne peut mieux alignés et qui prouvaient jusqu'à l'évidence que quatre années encore de semblables triomphes réduiraient sa fortune à zéro; mais Joseph parlait à un converti. Déjà Emile avait reconnu les conséquences de sa présomption, et subissait l'épreuve de son inexpérience. Trompé dans ses rêves de jeune homme, victime de la coquetterie et de la versatilité des femmes, trahi par ses amis les plus chers, jouet d'une société corrompue, il songeait à s'affranchir des douceurs et dangereuses habitudes qui avaient amené ses précoces déceptions. Cependant, après y avoir bien réfléchi, il jugea que rien ne lui serait plus difficile que d'échapper à l'étroitesse du cercle social qu'il s'était choisi; il craignait surtout de s'exposer au ridicule, à ce ridicule qui n'est pas un vice, qui n'est pas un crime, mais qui, dans notre belle France, ainsi que l'a dit un aimable philosophe, est pire encore. Or, il ne vit de sauvegarde contre tant d'obstacles à ses nouveaux projets que les effets d'une longue absence, et ne voulant pas revenir dans son pays natal où son amour-propre pouvait avoir à souffrir de la nouvelle position qu'il s'était faite, il se décida à voyager à l'étranger. Il laissa donc à Joseph le soin de ses intérêts à Paris, et malgré la douleur de ce dernier, il partit seul pour un voyage dont il n'avait point fixé le terme.

Ce voyage dura quatre années, quatre siècles pour le bon Joseph qui, en revoyant son jeune maître, faillit mourir de joie; mais à peine pouvait-il le reconnaître, tant ses traits étaient changés, tant son caractère était devenu triste, sombre et soucieux; il en fut à ce point que le pauvre factotum, malgré tout ce qu'il avait souffert de la dissipation d'Emile pendant les pre-

de ses votes, on le sait, elle en a fait elle-même l'aveu. Quand elle déguisait la violence qu'on lui faisait, on pouvait encore croire à l'égalité du pouvoir entre les deux chambres, la fiction n'était pas complètement mise à nu; désormais plus de doute sur ce point. Tout ministre se croira autorisé, quand il aura fait accepter une mesure par la chambre élective, à l'apporter à la chambre des pairs et à lui dire : Je vous somme de donner votre adhésion; il le fera en termes plus ou moins polis, plus ou moins habiles, mais il ne le fera pas moins : les formes ne cachent pas la réalité. Les empereurs romains parlaient encore au sénat de sa dignité alors qu'ils lui faisaient un crime de la moindre velléité de résistance. On a voulu, pour déguiser la situation de la pairie, faire une distinction entre les lois d'impôt et les autres lois; cette distinction fautive est sans fondement. Les lois de finances doivent être portées à la chambre élective directement, c'est par cette chambre qu'elles doivent être d'abord discutées; mais cela ne constitue pas un droit exceptionnel, un privilège de faire seule ces lois.

De ce que la charte porte que toute loi d'impôt doit être d'abord votée par la chambre des députés, on ne peut pas conclure que ces lois échappent à la révision de la chambre des pairs, à sa part de souveraineté dans la confection de la loi. C'est là cependant ce qu'on cherche à établir, c'est là aussi ce que l'usage paraît vouloir consacrer; mais ni les subtilités ni l'usage ne peuvent ébranler l'article 15, dont la rédaction est claire et précise. Pour expliquer sa violation, il faut dire avec nous que la constitution pêche dans plusieurs de ses points fondamentaux, que la charte est imparfaite, qu'elle n'est plus complètement praticable. Quand nous avons émis cette proposition, elle a suscité de vives paroles; le journal *le Siècle* s'en est ému comme d'un blasphème, et cependant un mois à peine a suffi pour nous donner gain de cause aux yeux de tous les gens qui savent et comprennent où nous marchons.

Une jeune fille protestante, âgée de 14 ans, avait été transportée à l'hôpital. Quelques jours après son entrée, les sœurs la sollicitèrent d'abjurer sa religion, mais elle s'y refusa. Sa maladie augmenta d'intensité et finit par la jeter dans une faiblesse extrême. Les sœurs, profitant aussitôt de l'état dans lequel elle se trouvait, demandèrent l'aumône de l'hospice et lui firent administrer le baptême et les derniers sacrements.

La pauvre jeune fille, qui avait peut-être encore assez de force pour comprendre ce qui se passait autour d'elle, n'en avait pas assez pour protester contre cette violence morale qu'on lui faisait. Elle est morte le lendemain.

(Communiqué.)

ÉLECTIONS MUNICIPALES.

SECTION DE LA HALLE-AUX-BLÉS.

MM. Dolbeau et Durand, conseillers sortants, ont été réélus.

COUR D'ASSISES DU RHONE.

PRÉSIDENCE DE M. CAPELIN, CONSEILLER.

Audience du 27 juin.

Vol sur un chemin public avec violence.

Le 22 juillet 1839 était un jour de foire au hameau de la Madeleine, commune de Saint-Maurice-sur-Dargoire, près de Rive-de-Gier. Des marchands de toutes sortes, des joueurs, des saltimbanques, s'étaient installés de bonne heure, avec leurs baraques, leurs étalages, leurs tréteaux, sur le champ de foire. Parmi tous, Jeanne Lebrun, femme Bouteloup, avait surtout été favorisée des chalands et de la fortune, et, le soir venu, elle avait compté dans un sac une somme de 700 fr., fruit des ventes de la journée. Avant de se retirer, elle était entrée avec le sieur Chatard, son associé, dans une tente dressée au champ de foire, espèce de cabaret en plein vent. A une table voisine étaient assis les sieurs Marie-Joseph Bonnard, Jacques Bonnard et Fleury Dumaine, dont les regards se tournaient de temps en temps du côté de la femme Bouteloup, et semblaient convoiter soit le sac d'argent, soit une boîte qui paraissait garnie d'objets d'horlogerie et de bijouterie. Entre deux et trois heures du matin, le sieur Chatard et la femme Bouteloup se levèrent de table pour se retirer; au même moment leurs trois voisins sortirent en hâte, sans se donner le temps de payer la dépense qu'ils avaient faite, et en se glissant furtivement sous les toiles qui servaient de cloison à l'auberge improvisée.

La femme Bouteloup était arrivée presque à l'extrémité des champs qu'il faut traverser pour parvenir à la grande route, portant sur son épaule sa boîte attachée à une ceinture et son

sac d'argent soigneusement caché dans son tablier, lorsque, surprise par une nécessité subite, elle s'arrêta sous un noyer, à deux pas d'un fossé, laissant le sieur Chatard prendre les devants. A ce moment, et pendant qu'elle était accroupie dans cette position critique, trois hommes se précipitèrent sur elle, et tandis qu'à ses cris deux d'entre eux s'enfuyaient, emportant la boîte qu'ils avaient violemment arrachée de dessus ses épaules, le troisième, plus audacieux, poursuivait la lutte, cherchant à lui ravir le sac d'argent qu'elle avait fait glisser et qu'elle retenait serré entre ses jambes. Le malfaiteur la frappait violemment sur la poitrine, lui meurtrissait les cuisses, et poussa la rage jusqu'à lui mordre la main qui demeurait crispée au sac d'argent sans vouloir lâcher prise; mais la femme Bouteloup défendit si bien son trésor que le voleur obstiné, à l'arrivée de plusieurs personnes, fut enfin obligé de prendre la fuite. Dans son trouble et la rapidité de sa course, il fut donner tête baissée sur le champ de foire, dans le cabaret même qu'il venait de quitter, et où le sieur Chatard parvint à l'arrêter. « Défends-toi donc, ne te laisse pas prendre ! » lui criait un officieux ami, présent dans le cabaret; mais Chatard a un bras vigoureux, toute lutte devint inutile. Marie-Joseph Bonnard, car c'était lui qu'on venait d'arrêter, proposa alors de faire retrouver la boîte de bijoux et de la rendre si on ne le livrait pas à la justice. On y consentit; mais comme, sous prétexte de rechercher la boîte, il entraînait Chatard du côté du canal, celui-ci, soupçonnant quelque embûche dangereuse de la part de ses complices, conduisit de vive force son prisonnier à la gendarmerie.

Le lendemain, Jacques Bonnard fut aussi arrêté; mais Fleury Dumaine prit la fuite, et il est aujourd'hui contumace.

Marie-Joseph et Jacques Bonnard furent déposés à la prison de Rive-de-Gier, et là ils se trahirent eux-mêmes par leurs propres paroles. Ne se doutant pas qu'il était entendu par le maréchal des-logis et le concierge, l'un des prisonniers dit à l'autre : « Et la boîte, qu'en avez-vous donc fait ? où est-elle ? — Je n'en sais rien, répondit son interlocuteur. — Entre filous point de coquin, » répliqua Marie-Joseph Bonnard, d'un air étonné et mécontent.

Le sieur Grange, celui qui encourageait de la voix et du geste son ami Bonnard à se défendre contre Chatard, fut arrêté à son tour, convaincu d'avoir vendu à un sieur Damont une des montres qui provenaient du vol.

Aujourd'hui, à l'audience, les deux Bonnard racontent pour défense une singulière histoire. Ils auraient rencontré la femme Bouteloup endormie sous le noyer. « Qui vive ! » lui auraient-ils crié. Celle-ci se serait réveillée, et n'apercevant plus sa boîte sur ses épaules, elle aurait prié les deux accusés de la rechercher avec elle, dans l'herbe ou le fossé, et ce ne serait qu'après un quart d'heure de recherches inutiles qu'elle aurait songé à leur imputer un vol.

Cette fable n'a pas trouvé crédit auprès de MM. les jurés qui ont résolu affirmativement toutes les questions, en écartant la circonstance aggravante de chemin public, et en admettant des circonstances atténuantes en faveur de Grange et de Jacques Bonnard.

Marie-Joseph Bonnard a été condamné à huit années de travaux forcés; Jacques Bonnard à cinq ans de prison; Grange à cinq ans de la même peine, avec dix ans de surveillance.

AFRIQUE FRANÇAISE.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Le paquebot *le Phare* arrive à l'instant d'Alger. Il nous apporte des nouvelles importantes de l'Afrique. La lettre suivante fait connaître le résultat exact et fidèle des opérations de l'armée du maréchal Valée jusqu'au 18 juin.

Alger, le 24 juin.

Un nombreux convoi de malades et de blessés est arrivé ce matin à l'hôpital du Dey, venant de Blidah. On a su par eux des détails sur les opérations de la campagne dont le maréchal a rendu un compte si succinct dans sa dépêche publiée par le général Corbin.

De tout ce que nous avons pu recueillir, il résulte l'ensemble des faits suivants :

Le 4 de ce mois, l'armée concentrée à Blidah et à Bouffarick a franchi la Chiffa, s'est réunie au camp de Mouzaïa, et le 5 au soir a bivouaqué sur la route de Miliana pour se rendre à Boualouan, à une lieue dans la montagne, à partir du fond de la Mitidja.

Elle est arrivée le 8 devant Miliana, n'ayant éprouvé presque aucun obstacle de la part de l'ennemi, mais ayant eu les plus grandes difficultés à surmonter pour faire passer l'artillerie de campagne.

Miliana est une position très-militaire, au sommet d'un mamelon qui n'est dominé que par un rocher inaccessible. L'ennemi occupait très-fortement la ville et s'est montré disposé à la défendre. Le maréchal a mis l'artillerie de campagne en batterie, et, après une vive canonnade à laquelle l'ennemi a répondu avec une seule pièce de quatre changée souvent et rapidement de position, deux colonnes d'attaque sont montées pour assaillir la position de vive force. Il s'est enfilé, incendiant la ville que nous avons trouvée complètement évacuée et brûlée en grande partie. On a eu de la peine à y établir nos troupes, et ce qu'on y a trouvé de plus remarquable, c'est une usine entièrement à l'européenne. Abd-el-Kader y avait établi une

manufacture d'armes et une fonderie de canons dont deux moules ont été retrouvés. Du reste, toutes les pièces principales de l'usine avaient été enlevées.

Le 9 et le 10, l'armée est restée sous Miliana occupée à mettre cette ville en état de défense. On y a laissé le lieutenant-colonel de Yllens du 3^e léger, comme commandant supérieur, et pour garnison un bataillon du 3^e léger, un bataillon de la légion étrangère et des détachements d'artillerie et de génie. Des malades et des blessés y ont en outre été laissés.

Le 11 et le 12, l'armée a parcouru la vallée du Chélif et est arrivée le 13 devant Medeah. Rien n'égale la beauté et la richesse du pays que l'on a traversé et ravagé de manière à donner une rude leçon aux Arabes.

Le 14, l'armée a quitté Medeah et est venue bivouaquer au bois des Oliviers de si sanglante mémoire (1). Dans l'après-midi, on avait vu, sur la droite, l'armée régulière de l'émir, manœuvrant et paradant comme pour nous défier. Mais quelques troupes ayant fait mine de marcher à elle, elle s'était prudemment éloignée. A onze heures du soir, le maréchal fit lever les bivouacs et la plus grande partie de l'infanterie et de l'artillerie, et fit échelonner ses troupes sur les revers du col de Mouzaïa. Le lendemain, à cinq heures, le convoi et la cavalerie étaient en route pour le col, et à six heures, quand l'ennemi, croyant nous devancer, vint se ruer sur notre arrière-garde, il fut reçu chaudement par le 48^e de ligne et le bataillon des tirailleurs de Vincennes.

Le colonel Rambaud, commandant l'arrière-garde, ne connaissant pas, suivant l'usage du maréchal Valée, les intentions du général en chef, crut devoir commencer son mouvement rétrograde, quand le contre-ordre lui arriva, et il fallut un vigoureux et sanglant retour offensif pour reprendre le peu de terrain que l'on avait cédé à l'ennemi. Cette journée, par l'acharnement avec lequel on s'est battu de part et d'autre, n'est comparable qu'à l'assaut de Constantine et au combat de Sidi-Jacoub (blocus de la Tafna, avril 1836).

Des positions nous ont été enlevées deux fois par les Arabes, et trois fois nous les avons reprises et gardées avec nos baïonnettes. On a vu des soldats qui, serrés de trop près par les Arabes et ne pouvant se servir de leurs armes, les ont pris corps à corps et s'efforçaient de les déchirer avec les dents.

Tous les corps sans exception, y compris le bataillon de sapeurs du génie, ont eu leur part de gloire et ont payé à la France leur dette de sang. Deux officiers ont été tués raides. Trois sont morts la nuit suivante, et cinquante-trois ont été blessés. Comment M. le maréchal Valée a-t-il pu, dans sa dépêche officielle, réduire le nombre à quatre? Cinquante sous-officiers et soldats sont restés sur le champ de bataille, et 274 blessés ont été évacués sur l'hôpital de Blidah, où ils ont complété le chiffre de 1,300 qu'y a trouvé la colonne du général Corbin et dont elle vient de ramener le plus grand nombre à Alger.

Dans l'affaire du 15, le maréchal Valée a montré cette ténacité qui est la marque distinctive de son caractère; mais tout le monde s'accorde à dire que si, après avoir écrasé l'ennemi par le feu très-habilement dirigé de son artillerie, il eût marché à lui avec toutes ses troupes, c'en était fait de l'armée régulière d'Abd-el-Kader; les chevaux de sa cavalerie tombaient en notre pouvoir au nombre de plus de mille, car les cavaliers, ayant mis pied à terre pour combattre avec l'infanterie sur ce terrain difficile, avaient laissé la garde de leurs chevaux à des hommes sans armes et à des nègres esclaves; les chevaux étaient plus près de nous que de leurs maîtres.

A quatre heures du soir, l'ennemi, accablé par des pertes énormes et ne pouvant parvenir à nous faire céder un pouce de terrain, s'est retiré, et pour la première fois dans cette campagne, a laissé terminer notre marche sans venir brûler une amorce sur notre arrière-garde.

Dans le milieu de la journée, une suspension d'armes de courte durée avait eu lieu. Les cartouches manquaient de part et d'autre. Pendant que les mulets de l'artillerie nous en apportaient, des chameaux venus à la suite de l'armée de l'émir fournissaient des munitions à ses bataillons.

Les journées du 16 et du 17 se sont passées à tirer des vivres et deux bataillons de troupes fraîches des camps de Mouzaïa et de Blidah. Le bataillon du 2^e léger a été remplacé au camp supérieur de Blidah par le régiment de marche de cavalerie, et le bataillon du 1^{er} de ligne au Mouzaïa par les restes des tirailleurs de Vincennes.

On lit dans le Toulonnais :

Un nombre considérable de curieux se transporte chaque jour à bord de la *Belle-Poule*, afin de visiter la chapelle où a été déposé le cénotaphe impérial. Ce monument funéraire, construit dans notre port, remplit presque entièrement la chambre ardente; c'est à peine si le visiteur peut trouver un passage pour la circulation entre les candélabres et les parois intérieures de la chapelle; un petit autel élevé sur l'arrière, contre la cloison qui la sépare du carré des officiers, achève de garnir l'intérieur de cette chambre.

Les tentures du plafond et des bords sont en velours étoilé d'argent dans toute leur longueur, avec les cordons, les fran-

(1) C'est là qu'au retour de l'expédition de Medeah a eu lieu l'affaire si mal dirigée par le maréchal et qui a coûté tant de monde au 17^e léger.

miers temps de sa majorité, crut devoir l'engager à reprendre son premier train de vie, au risque d'y voir s'éteindre jusqu'à ses dernières ressources à lui-même. Soins inutiles. Un chagrin cuisant s'était glissé dans ce cœur si jeune encore et qui semblait déjà avoir renoncé à toutes les illusions qui doivent vivifier l'existence.

Après deux ans d'une vie retirée, au milieu de l'un des plus beaux quartiers de Paris, Joseph ne voyant aucun changement dans la conduite d'Emile et craignant que cette solitude, cet isolement au milieu de tant de mouvement et de miasmes agglomérés, ne nuisissent à sa santé, usa de toute son éloquence pour lui faire comprendre que leur séjour à la campagne et dans le pays qui les avait vus naître tous deux serait bien préférable à celui de la capitale dont ils éprouvaient tous les ennuis sans jour d'aucun de ses avantages. Emile, toujours absorbé par une douleur concentrée, par une tristesse dont rien ne pouvait le distraire, ne se sentait pas assez de force pour avoir une volonté; il se laissa diriger par Joseph qui loua bientôt une jolie maison à quelques lieues de Lons-le-Saunier, et c'est là que nous venons de l'entendre appeler l'approbation de son maître sur la résolution qu'il lui avait fait prendre.

Emile, en ce moment, était occupé à contempler la vue agreste d'un vaste cadre de cabines, de bois et de vignobles, qui bornait les prairies, les jardins et les clairs ruisseaux sur lesquels ses yeux pouvaient immédiatement se reposer, et son sourire de satisfaction n'avait point échappé à son vieil ami; Joseph, d'ailleurs, s'applaudissait en raison du parti qu'il avait fait adopter à Emile, à Emile qui maintenant se plaisait avec le bon vieillard dont naguère il fuyait la présence, à Emile qui, après avoir été répandre des larmes sur la tombe de ses pères, avait parcouru avec une joie d'enfant les escarpements et les

plaines, témoins des jeux de son enfance; à Emile enfin qui, pendant leurs promenades, écoutait les vieux contes des temps passés que son compagnon aimait à redire.

— N'est-il pas vrai, monsieur, que la vue de ce paysage est délicieuse? Tenez, on voit d'ici jusqu'à Montaigny; voyez là-bas entre les deux gros peupliers : c'est sur cette montagne que je fus trouvé par monsieur votre père. Il chassait avec M. de Fougereux, vieil avaré qui m'aperçut le premier, mais qui se garda bien d'user de son privilège en s'emparant de moi, pauvre petite créature encore dans les langes; ce monsieur était si fort connu par son avarice qu'on crut long-temps que je lui appartenais par quelque côté et que connaissant la générosité, la bonté de M. de Montaigny, il savait très-bien me trouver à cette place et se décharger sur votre respectable père du soin de me faire vivre ou enterrer; je crois, du reste, que rien de tout cela n'est vrai, bien que sa demoiselle me ressemblât d'une manière surprenante à l'âge de 18 ans, charmante personne, du reste, et qui doit être encore jolie, si elle n'est pas changée..... Ah! voilà une voiture de poste qui vient de verser sur la route de Champagnolles. J'entends des cris..... Pardon, monsieur, je vais voir si je ne pourrai pas être utile; je reviendrai vous rendre compte de cet événement.

II.

Emile n'avait pas entendu les dernières paroles de Joseph; son attention, captivée par l'aspect du paysage sur un point opposé à celui où le vieillard portait la vue, ne lui permit pas non plus de remarquer l'événement qui venait de s'accomplir; et lorsqu'il quitta la croisée pour s'entretenir avec son fidèle compagnon, il fut on ne peut plus surpris de se trouver seul dans son appartement. Il s'assit alors près de son bureau, fouilla dans un tiroir secret, saisit une mignature qu'il pressa amou-

reusement contre ses lèvres, parcourut des tablettes avec l'expression d'un amer regret, et, laissant tomber sa tête sur sa poitrine, resta plongé dans une sombre tristesse.

Mais il est temps de faire connaître les motifs d'un chagrin qui semblait ne devoir finir qu'avec la vie d'Emile de Montaigny.

Lorsque la première fois il avait quitté Paris pour voyager à l'étranger, seul dans sa chaise de poste, à peine était-il à moitié route du premier relais que sa voiture étant arrivée à la hauteur d'un individu qui cheminait dans la même direction, son postillon arrêta ses chevaux, descendit de sa selle et se défaisant aussitôt de son chapeau ciré, de ses grosses bottes et de sa veste d'uniforme, les échangea avec le costume à peu près complet du personnage qu'il venait d'atteindre.

— Que signifie cet échange? demanda aussitôt Emile.

Le ci-devant postillon, ayant terminé sa nouvelle toilette, s'approcha d'Emile avec politesse et s'exprima dans ces termes :

— Pardonnez-moi, monsieur, si j'ai pu vous retarder un instant dans votre voyage; mais il s'agissait pour le moins de ma liberté, sinon de l'échafaud.

Et voyant la fâcheuse impression que cet aveu tant soit peu brusque faisait sur le jeune voyageur :

— Oh! rassurez-vous, monsieur, mon crime n'est pas de ceux qui valent la mort du pêcheur, mes mains sont pures de tout sang versé, et le ciel m'est témoin que jamais conseil inhumain n'est sorti de ma bouche; mais j'ai le malheur de ne pas croire au pouvoir du droit divin; j'ai osé l'écrire à un ami, en pestant contre S. M. Charles X; ma lettre a été au cabinet noir et je suis accusé de conspiration; or, j'ai lu quelque part qu'un ministre vertueux et justement célèbre avait dit que s'il était accusé d'avoir volé et mis en poche les tours de Notre-Dame, il avait tant de confiance dans la justice des hommes qu'il commençait

ges et les glands du même métal. Le monument a des bas-reliefs en grisaille; il est peint en blanc et son couronnement est parsemé d'abeilles. A chacun de ses angles inférieurs est placé un aigle doré sur la tête duquel pend, accrochée à l'angle supérieur, une couronne de laurier également dorée. Au dessus du couvercle, au point du milieu où viennent se couper les lignes diagonales qui joignent entre eux les sommets des angles solides de côté, est posée la couronne impériale.

Sur les quatre faces du monument sont peintes les figures allégoriques de l'Histoire qui écrit les hauts faits du héros, de la Justice appuyée sur le code enfanté par son génie, de la Religion qui rétablit lors de son avènement, et enfin l'ordre de la Légion d'Honneur institué par lui. Le chiffre de l'empereur est tracé sur les angles plans au-dessus des peintures et attributs qui rappellent les travaux et la gloire de son règne.

Au tour des quatre faces sont placés des candélabres en forme de demi-losanges, supportant chacun une certaine quantité de petits flambeaux qui doivent éclairer la chapelle quand les dépouilles de Napoléon y seront renfermées.

Le désir de voir le cénotaphe et la chambre ardente est si violemment excité que la frégate ne désemplit pas de visiteurs. Les dames surtout s'embarquent en grand nombre pour satisfaire une curiosité bien naturelle que l'annonce de la prochaine arrivée du prince de Joinville les engageait à contenter de suite. Ce bruit qu'on avait répandu en ville n'a aucun fondement. S. A. R. qui devait être ici demain n'a, dit-on, point encore quitté Paris; les curieux ont tout le temps de voir la disposition de la chapelle et le cénotaphe avant le départ de la frégate dont les officiers font les honneurs avec beaucoup de courtoisie.

Chronique Lyonnaise.

M. le maire de la ville de la Croix-Rousse vient de publier l'avis suivant :

« Nous maire de la ville de la Croix-Rousse, donnons avis qu'il sera procédé par nous, avec l'assistance de deux conseillers municipaux, le 11 juillet prochain, à midi, dans l'une des salles de la mairie de cette ville, à l'adjudication publique, par voie de soumissions, de l'entreprise des travaux de construction d'une toiture en charpente et tuiles creuses, sur le bas-côté de l'église de Saint-Denis occupé par l'école primaire communale des jeunes filles du plateau de la Croix-Rousse ;

« Qu'en conséquence les personnes qui voudront concourir à cette adjudication pourront, dès aujourd'hui jusqu'au 10 juillet inclusivement, prendre connaissance au secrétariat de la mairie, tous les jours non fériés, de neuf heures du matin à trois heures après midi, du devis et des plans des travaux, ainsi que du cahier contenant les charges, clauses et conditions sous lesquelles l'entreprise sera adjugée. »

Paris, 28 juin 1840.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

La commission de la chambre des pairs chargée d'examiner le projet de loi sur l'organisation du tribunal de la Seine a adopté les dispositions votées par la chambre des députés; mais il paraît qu'elle propose, soit comme amendement, soit comme base d'une loi complète et nouvelle, l'établissement d'un collège d'auditeurs.

Quoique les travaux de la commission soient terminés depuis près de quinze jours, le rapporteur, M. Portalis, n'a pas encore déposé son rapport, et si nous sommes bien informés, la loi dont il s'agit serait une de celles que la chambre des pairs se proposerait de renvoyer à la prochaine session.

— L'Association, journal de la Nièvre, vient de paraître. Cette feuille, rédigée par des hommes également éprouvés sous le rapport de la conscience et du talent, sera l'organe du parti démocratique et propagera dans le département de la Nièvre les principes de réforme nationale dont nous demandons nous-mêmes le développement au profit de tous les citoyens.

Dans son exposé de principes, l'Association déclare qu'elle aura pour mission de concourir de tous ses efforts, par une discussion continuelle, toujours impartiale, toujours modérée, au triomphe complet du principe de la souveraineté nationale, consacré par les deux révolutions de 1789 et de 1830.

Il n'est pas besoin de dire que l'Association sollicite comme nous la réforme électorale.

Que les rédacteurs de cette nouvelle feuille aient bon courage; soutenue par les patriotes de la Nièvre, assurée des sympathies de toute la presse libérale, leur œuvre ne restera pas stérile et profitera, nous en sommes sûrs, à la

rait par se sauver; c'est ce que je cherche à faire. J'ai obtenu de ce brave homme qui me connaît depuis long-temps qu'il voulait bien me donner sa place pour sortir de Paris; et, en se rendant à votre hôtel, il s'est arrêté un instant devant la maison amie où j'étais caché, nous avons fait l'échange de nos habits, et maintenant chacun de nous rentre dans ses droits. L'existence de mon sauveur est en conséquence entre vos mains; il est vieux déjà et père de quatre enfants; vous êtes jeune et vous devez être bon, vous ne voudrez pas le perdre et vous nous garderez le secret, n'est-il pas vrai, monsieur?

— Je n'ai nulle envie d'agir autrement, répondit Emile; mais vous, Monsieur, qu'allez-vous devenir? ignorez-vous que la police en province n'est que le miroir ou l'écho de celle de Paris, et que sans doute votre signalement est déjà dans toutes les brigades de ses agents et de la bonne gendarmerie de France?

— Je voyagerai la nuit de forêt en forêt, je traverserai les rivières à la nage, je supporterai tout, excepté des fers lohl la liberté! la liberté!...

Et, en prononçant ce dernier mot, ses yeux brillaient d'un éclat surnaturel; ses traits mâles et prononcés, les lignes de sa figure noblement accentuées, son front large et découvert, tout concourait à donner à sa physionomie l'expression du martyr inspiré, prêt à braver tous les supplices plutôt que de renoncer à sa foi; toute son âme s'exhalait par son regard.

— Mais enfin, reprit Emile, qu'un sentiment généreux intéresseait au jeune accusé, quel est le but que vous désirez atteindre?

— La frontière, n'importe sur quel point.

— Eh bien! si ne vous répugne pas trop de passer pour domestique, montez dans ma voiture, j'en ai déclaré un sur mon passeport dans cette prévision de le prendre tour à tour dans

cause du peuple, dont l'Association sera un organe intelligent et dévoué.

REVUE DES JOURNAUX.

Les Débats publient un pompeux éloge de l'armée espagnole, des populations espagnoles, d'Espartero, des officiers du génie de cette nation, et un résumé des cruautés de Cabrera, du feu comte d'Espagne et de Balmaseda. Après le tableau de la pacification de l'Espagne, les Débats s'expriment ainsi :

C'est au milieu de cette série d'événements si heureux pour l'Espagne, et d'un si heureux augure pour le règne d'Isabelle II, que la reine régente est arrivée à Saragosse, d'où elle doit se rendre dans la principauté de Catalogne qu'occupe en ce moment l'armée d'Espartero. Ce voyage a pour motif la santé de la jeune reine à qui les médecins ont ordonné un voyage aux eaux de Caldas, à quelques lieues de Barcelonne. Sans avoir de but politique, ce voyage ne peut manquer d'exercer un grand effet sur l'esprit des populations que traverse le cortège royal. Voyant la jeune reine et sa mère parcourir ainsi leurs états, le peuple espagnol sentira que désormais la cause de la constitution est gagnée.

Nous croyons au contraire que le voyage de la reine à l'armée d'Espartero a un but tout-à-fait politique, et si nous n'avions pas quelques raisons de le penser, il nous suffirait du soin que prennent les Débats de faire un article exprès pour affirmer le contraire, par ordre.

Le même journal fait remarquer que la guerre a été terminée sans intervention étrangère; mais il garde des ménagements pour les interventionnistes :

Cette noble cause, dit-il, a été gagnée par la nation elle-même, par la nation seule, sans le secours armé de l'étranger, gloire digne de cette énergique nation. L'événement a donné raison à ceux qui ont repoussé l'intervention. Mais ceux qui l'ont désirée dans le principe peuvent répondre que les horreurs de la guerre civile ne se seraient pas développées et prolongées d'une aussi terrible manière, si une armée alliée avait combiné ses opérations avec l'armée constitutionnelle. Enfin l'Espagne a prouvé qu'elle voulait et pouvait se suffire. On doit même le remarquer, c'est du moment où l'Espagne ne comptait plus sur une intervention, du moment où l'opinion des cortès se prononça contre cette mesure, c'est alors que les ressources nationales, que l'on avait cru insuffisantes, se montrèrent et surgirent de toutes parts; l'or et les soldats du pays ont seuls pourvu et recruté l'armée, c'est une victoire toute nationale.

L'or du pays!... Et la dette de l'Espagne, qui s'est accrue des derniers emprunts à l'étranger, est-ce que l'or du pays l'a empêchée de s'accroître hors de toute mesure?

Le Siècle s'est décidé à publier un article qui ne fût pas du pur verbiage. Une fois n'est pas coutume; le Siècle n'est pas un journal sérieux et ne brigue pas d'autre destination que celle de délasser par sa petite littérature et sa petite politique la petite propriété.

Le général Lamoricière, dit le Siècle, appelé à Paris par M. Thiers, a fourni, dit-on, de précieux renseignements sur la situation et les ressources du pays, sur les moyens de traiter avec les Arabes ou de les combattre. On assure qu'il a particulièrement insisté sur cette nécessité, qui a frappé depuis si longtemps tous les esprits justes, d'être toujours vis-à-vis des Arabes d'une inviolable fidélité à nos engagements, de ne jamais promettre ni menacer en vain; il est du reste partisan déclaré de l'enceinte continue pour mettre la plaine de la Mitidjah à l'abri des incursions des Arabes, et il a défendu ce plan du général Roguier par d'excellentes raisons puisées dans son expérience.

Les journaux ministériels donnent des éloges à M. Cousin qui a décidé qu'à l'avenir, dans toutes les facultés de droit, les examens auraient lieu en français, et que les étudiants soutiendraient également en français les thèses latines qu'ils auront rédigées sur le droit romain. Nous nous associons à ces journaux pour louer M. le ministre d'avoir supprimé le latin barbare que d'infortunés candidats étaient obligés de mâcher devant les examinateurs.

Il résultait de cet état de choses, dit le Temps, que plus un élève s'affranchissait des règles de la syntaxe, plus il avait de courage pour fouler aux pieds la belle latinité des auteurs classiques, plus aussi il était sûr de conquérir les suffrages des juges du concours, toujours enclins à confondre la science avec l'audace; que si au contraire cet élève hésitait devant un gallicisme trop prononcé, s'il reculait devant un barbarisme, il risquait de se voir repoussé, parce que l'examineur ne songeait pas à mettre sur le compte de cette timidité l'embarras qui à ses yeux dénotait l'ignorance de la matière.

La grande question de l'indemnité à accorder aux députés acquiert une certaine actualité de l'absence de ceux-

chaque pays que je me propose de parcourir.

— Mais, Monsieur, cette bonté ne vous expose-t-elle pas?... je n'ai pas l'honneur d'être connu de vous...

— Ni moi de vous, Monsieur, mais vous avez l'air d'un honnête homme, et si je vous semble tel aussi, ne vous occupez que de vous-même.

— Il y avait tant de franchise et d'abandon dans la manière dont cette proposition fut faite, qu'aussitôt acceptée, le jeune étranger s'empressa de prendre place à la gauche d'Emile, et que, grâce à une espèce de livrée que l'on fit façonner dans la première ville où l'on passa la nuit, nos deux voyageurs brûlèrent la frontière sans encombre et arrivèrent à Vienne, en Autriche, les deux meilleurs amis du monde.

Là, toutefois, ne devait pas se borner le voyage d'Emile de Montigny, et il avait trouvé dans Edouard R..., son nouvel ami, un caractère si loyal, un esprit si judicieux, une instruction si profonde, un cœur si bon, si reconnaissant, qu'il ne put se dissimuler qu'en le quittant il éprouverait un vide que rien ne saurait combler. De son côté, Edouard ne voyait pas sans en être profondément attristé le moment d'approcher où il devrait se séparer d'Emile. Aussi, lorsque ce dernier lui proposa de l'accompagner en Italie, Edouard, pour toute réponse, lui serra la main, en lui disant qu'il se trouvait heureux d'avoir été prévenu dans son vœu le plus cher; et ils commencèrent une série d'explorations et de voyages qui ne les ramena en Allemagne que 18 mois après cette époque.

De retour à Vienne, les deux amis continuèrent d'habiter le même toit; un nouveau lien était venu resserrer encore l'étroite intimité qui les unissait. Emile, long temps étranger à toute idée politique, venait de se former à l'école d'Edouard; il n'avait pu, sans les partager, entendre chaque jour manifester

ci, au moment où la chambre des pairs peut modifier les projets qui lui sont soumis et rendre l'ajournement nécessaire.

Voyez, dit le Commerce, ce qu'il arrive du mandat gratuit. Ceux qui l'exercent font œuvre de dévouement par cette seule raison qu'il est gratuit; or, comme le dévouement ne se commande pas, l'état ne peut contraindre les députés à rester à leur poste, quoiqu'il lui importe qu'ils y restent. La session n'est pas fermée; la chambre des pairs discute encore des lois importantes; cependant la chambre des députés est dispersée; si, par suite d'un simple amendement, il était nécessaire qu'elle fût réunie, elle ne pourrait l'être à moins d'une convocation qui rappellerait ses membres du fond de leurs départements. Combien d'entre eux répondraient à l'appel et se croiraient obligés de quitter une seconde fois, dans la même session, leurs foyers et leurs affaires pour délibérer sur un amendement, sur un chiffre du budget?

Et ailleurs le Commerce dit avec une désespérante vérité:

Si l'on prétend que les devoirs du député sont trop grands pour pouvoir être mesurés à un salaire, nous répondrons qu'il en est de même de tous les devoirs remplis envers le pays. Quand un militaire se fait tuer ou mutiler sur un champ de bataille, on ne lui dit pas qu'il est payé pour cela et que sa solde est le juste prix de son sang. La patrie a, pour les dévouements véritables, des récompenses qui ne sont pas appréciables en argent; mais il ne convient pas que l'état reçoive des services habituels à titre de dévouement; il faut qu'il paie qui le sert pour avoir le droit d'être bien servi. S'il était à la merci des dévouements volontaires et indépendants, il risquerait souvent de se trouver dépourvu dans ses besoins pressants.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Bayonne, 27 juin 1840.

Saint-Jean-de-Luz, le 26 au soir.

Le sous-préfet de Bayonne à M. le ministre de l'intérieur.

Les factieux entrent en France par Olette, Sarre et Ainhos, 1,300 hommes qui déjà sont arrivés ici doivent partir demain matin pour Bayonne.

Balmaseda est à Aann avec 500 hommes seulement.

On lit dans le Journal des Débats :

Le ministre du commerce doit s'expliquer franchement, et avant la promulgation, sur la mise à exécution de la loi des sucres, adoptée hier par la chambre des pairs; la place de Paris se trouve dans une position grave, des sucres exotiques sont en transit du Havre à Paris, et bien que la direction des douanes ait autorisé précédemment les acquittements de sucres sur l'acquit à caution du départ, il ne faut pas moins que le commerce soit prévenu, car il y a des dispositions à prendre pour arriver à ce but.

La question est assez sérieuse pour que le gouvernement en ait déjà délibéré; la sanction royale, les formalités de chancellerie et les délais législatifs font supposer l'exécution vers le 10 juillet; s'il en est ainsi, le ministère doit s'empresse de le dire au commerce.

Le chemin de fer d'Orléans marche jusqu'à Choisy-le-Roi. Bientôt les produits de cette petite ville si active, si industrielle, se trouveront à un quart d'heure de Paris, comme il y a quelques jours son beau bataillon de garde nationale, composé de ses citoyens et de ceux du joli village de Thiais, son voisin, s'est trouvé en un quart d'heure à Paris pour la revue du roi.

Extérieur.

ITALIE. — Le territoire de Scrofano, à 15 milles de Rome, a été ravagé, le 11 juin, par la plus terrible tempête que ce pays ait jamais vue. Une trombe, poussée par le vent d'est, a parcouru l'espace d'environ 130 rubbia, en le couvrant d'une masse de grêlons, la plupart gros comme un œuf de poule et pesant jusqu'à trois quarterons. Toutes les cultures ont été détruites sur le passage de cette trombe, et la population se voit réduite à la dernière détresse.

TURQUIE. — On lit dans une correspondance datée de Constantinople :

« Vous ne sauriez croire quelle impression profonde a produite chez les Turcs la nouvelle de la translation prochaine des cendres de Napoléon en France. Ce nom de Napoléon est le seul nom chrétien qui jouisse en Asie d'une popularité dont vous ne pourriez vous faire la moindre idée. Rien n'a relevé la France aux yeux des Turcs comme cet acte d'équité envers la mémoire de l'empereur. »

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTIER.

LYON.— IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULAILLERIE, 19.

des opinions d'accord avec les principes religieux et moraux dont on avait nourri ses premières années d'études; ces opinions lui rappelaient l'égalité de l'homme devant les lois comme aux yeux de son créateur; elles frappèrent d'anathème l'intigie, la corruption, la bassesse et l'égoïsme; elles anéantissaient la servitude, substituaient la tolérance aux despotismes et cruelles exigences du fanatisme, opposaient à l'erreur le flambeau de la raison, réclamaient la sollicitude des heureux de ce monde en faveur du plus grand nombre, invitaient tous les hommes à la concorde et les conviaient à cette douce réciprocité de soins, de tendresse et d'abnégation qui de tous les peuples ne devait plus faire qu'une même et bonne famille. L'ame d'Emile grandissait en méditant sur ces hautes questions humanitaires; cette ame, vierge encore des atteintes de l'ambition, de l'individualisme et des vices dorés qui se disputent la terre, se livrait avec amour au noble enthousiasme de la plus généreuse utopie, et ne craignait pas, imitant Edouard, de proclamer hautement ses convictions... Mais la police inquiète et soupçonneuse de M. de Metternich ne devait point tarder à prendre ombrage de la franchise des deux jeunes Français qui se permettaient de prêcher une philanthropie si peu d'accord avec les idées et les mœurs de cour; le carcere duro fut résolu contre eux, et un soir qu'Emile attendait Edouard dans un café pour de là se rendre au spectacle, une personne officieuse vint le prévenir que son ami l'attendait dans le faubourg Léopoldstadt, et qu'il se gardât bien de rentrer chez lui, s'il ne voulait payer cette démarche de sa liberté. Emile s'empressa d'obéir à cet avis, et quelques jours plus tard ils étaient arrivés, non sans de nombreux détours, dans la ville libre de Brême.

DESLAURIERS.

(La suite à un prochain numéro.)

Feuille d'Annonces.

ANNONCES JUDICIAIRES.

(8487) D'un acte sous signatures privées, en date du vingt-six mars mil huit cent quarante, dûment enregistré le lendemain au droit de 5 fr. 50 c., il résulte que les sieurs Jean-François Allardon, François Lagler, François Fortin, François Chambaraud et Ange Giro, tous ouvriers imprimeurs en lithographie, domiciliés à Lyon, ont contracté une société en nom collectif et en participation de bénéfices, ayant pour objet l'imprimerie lithographique et en taille-douce, qui sera connue sous le nom de *Société lyonnaise*, et dont le sieur Allardon, l'un de ses membres, aura seul la direction et la signature, sous la raison sociale de Fortin et Co, avec délégation de tous les pouvoirs nécessaires de consentir tous actes d'administration, traités, marchés, etc., relatifs aux opérations qui auraient pour but la prospérité de l'établissement que viennent de créer les sus-nommés; le siège de cette société est et demeure établi à Lyon, rue Grôlée, n° 1, et aura une durée de neuf années entières et consécutives à compter dudit jour vingt-six mars mil huit cent quarante, avec faculté de prorogation.

Pour extrait conforme. Lyon, le 24 juin 1840.

Signé sur l'extrait :

ALLARDON, propriétaire, rue du Petit-Soulier, n° 9 ;

LAGLER, rue de l'Hôpital, n° 13 ;

FORTIN, montée du Gourguillon, n° 6 ;

CHAMBARAUD, rue de la Gerbe, n° 31 ;

GIRO, rue de la Gerbe, n° 27.

(1369) VENTE JUDICIAIRE AUX ENCHÈRES

D'UN FONDS DE RESTAURANT, exploité par le sieur Boisson, à Lyon, rue Sainte-Marie-des-Terreux.

Jeu de deux juillet mil huit cent quarante, à onze heures précises du matin, en l'étude et par le ministère de Me Cottin, notaire à Lyon, rue Sainte-Marie-des-Terreux, n° 7, il sera procédé à la vente à l'enchère du fonds de restaurant exploité par le sieur Boisson, ainsi que de l'achalandage et de tous les objets mobiliers et ustensiles qui composent ledit établissement. L'acquéreur sera subrogé au bail.

S'adresser, pour les renseignements et prendre connaissance du cahier des charges, audit Me Cottin, notaire, ou à Me Pierrot, huissier à Lyon.

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

ÉTUDE DE M^e CHAZAL, NOTAIRE A LYON, RUE LAFONT, 4.

A vendre.

PROPRIÉTÉ à Sainte-Foy, pour placement, d'un revenu de 1,000 fr., avec un logement.

AUTRES PROPRIÉTÉS en ville et à la campagne.

On désire acheter des MAISONS dans de bons quartiers de Lyon, et dans les prix de 50 à 100,000 fr.

A placer sur bonnes hypothèques.

CAPITAUX de 1,000 à 50,000 fr.

(2239)

ÉTUDE DE M^e DARMÈS, NOTAIRE A LYON, QUAI DE BONDY, n° 165.

A louer de suite, à très-bas prix.

DE VASTES BATIMENTS en dehors de la ligne d'octroi et sur le point le plus rapproché du centre de la ville; les caves peuvent contenir 100 pièces de liquide et un seul magasin peut en contenir 300. Il y a en outre un appartement de cinq ou de neuf pièces, pouvant servir de comptoir et d'habitation. Ces bâtiments conviendraient parfaitement à un liquoriste et à un entrepôt.

S'adresser à Me Darmès, notaire.

(2355)

(2646) ADJUDICATION DÉFINITIVE,

EN L'ÉTUDE DE M^e GRUBIS, NOTAIRE A SAINT-ÉTIENNE (LOIRE),

Le 6 juillet 1840, à deux heures du soir,

Des Immeubles situés audit Saint-Etienne, dépendants de la succession de M. David Balay, savoir :

- 1^o D'UNE MAISON, rue Royale, 2, sur la mise à prix de cent vingt mille francs, ci..... 120,000 f.
- 2^o D'UNE MAISON, place de l'Hôtel-de-Ville, place du Marché, et rue du Treuil, sur la mise à prix de quatre cent vingt-cinq mille francs, ci..... 425,000 f.
- 3^o D'UNE MAISON, rue Gérentet, 25, sur la mise à prix de soixante et onze mille cent dix francs, ci.... 71,110 f.
- 4^o D'UN EMPLACEMENT DE TERRAIN de 373 mètres 76 décimètres carrés, rue Brossard, sur la mise à prix de six mille deux cent cinq francs, ci..... 6,205 f.
- 5^o D'UN AUTRE EMPLACEMENT de 345 mètres 90 décimètres carrés, sur la mise à prix de cinq mille sept cent quarante-un francs, ci..... 5,741 f.

S'adresser, pour les renseignements, à Me Givord, avoué, demeurant à Lyon, place du Petit-College, n° 3, ou à Me Grubis, notaire à Saint-Etienne.

(2258) ÉTUDE DE M^e DARMÈS,

Notaire à Lyon, quai de Bondy, 165.

VENTE VOLONTAIRE ET AUX ENCHÈRES,

Dans la salle des criées des notaires, à Lyon, quai Saint-Antoine, 31, au 2^e.

D'un Fonds de Brasserie de Bière.

Le mardi 14 juillet 1840, à dix heures du matin, il sera procédé à la vente aux enchères du fonds de brasserie de bière situé à Lyon, rue de Condé, n° 16, appartenant à M. Vivien, limonadier, place des Célestins.

Mise à prix..... 6,000 fr.

S'adresser, pour les renseignements, à Me Darmès, notaire, dépositaire du cahier des charges contenant l'inventaire des objets composant le fonds à vendre.

(8488) A vendre.

MAISON avec cour et jardin, composée de caves, rez-de-

chaussée, deux étages et greniers, située grande rue de la Croix-Rousse, n° 113, et susceptible d'un revenu de 8 p. 0/0. S'adresser, pour la voir et pour tous renseignements, à M. Raphaël Flachéron, architecte, rue de Bourbon, n° 24, au 3^e, tous les jours de deux à cinq heures de l'après-midi, ou chez Me Fournel, notaire, place des Carmes, n° 11.

ANNONCES DIVERSES.

(8458) A vendre à des conditions très-avantageuses.

JOLI FONDS DE MERCERIE, BONNETERIE laine et coton, rue des Forces, 2.

S'adresser au magasin de papiers.

(8451) A vendre.

UN FONDS DE CAFÉ très-ancien, ayant un travail suivi, offrant à l'acquéreur des bénéfices certains; il est situé près de l'Hôtel-de-Ville. On donnera toutes facilités pour le paiement.

A céder de suite, pour cause de santé, à des conditions très-avantageuses.

UN FONDS DE BONNETERIE ET MERCERIE; il est situé dans une des rues les plus commerçantes de la ville. S'adresser à M. Augros, rue Mulet, 6, chargé de la vente de plusieurs MAISONS EN VILLE ET A LA CAMPAGNE.

(8384) A vendre.

UNE SUPERBE VOITURE à quatre roues, forme de briska, bonne pour la ville et le voyage, à l'hôtel des Quatre-Nations, rue Sainte-Catherine, à Lyon.

(8481) A vendre.

DEUX JOLIS PIANOS en acajou, à cinq octaves, l'un de 90 fr., l'autre d'Erard de 110 fr. S'adresser rue Vieille-Monnaie, 8, 2^e escalier, à l'entresol.

(8490) Dans le trajet du passage Thiaffait à la place de la Croix-Rousse, IL A ETE PERDU, dans la matinée du 29 juin, QUATRE BILLETS DE BANQUE DE 250 FRANCS. S'adresser rue Port-Charlet, n° 6, au 5^e. Il y aura 100 fr. de récompense.

(8489) On demande des COMMIS-VOYAGEURS pour la ville et les départements.

S'adresser rue Saint-Dominique, n° 1, au 2^e, le matin de huit à dix heures, et le soir de trois à quatre heures.

Avis aux Amateurs du Poisson et de la Pêche.

Le sieur CHARVIEUX, tenant l'établissement du café-restaurant dit du Chemin de Fer, dans l'île de la Gare de Perrache, a l'honneur de prévenir le public qu'il tient un assortiment de POISSONS de toutes qualités dans des bacs, aux prix les plus modérés. Il sert également à la carte et à tous prix, de 25 à 30 sous, et au-dessus. (8457)

ADMINISTRATION LYONNAISE

POUR LA POURSUITE DES PROCÈS,

RECouvreMENTS, RENTRÉES DE CRÉANCES,

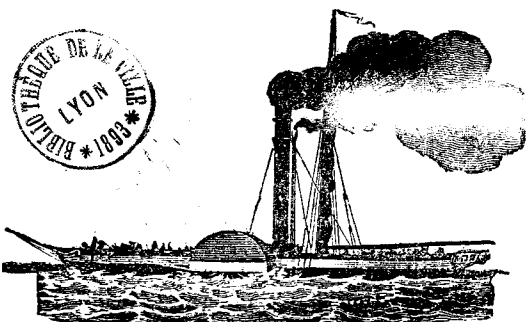
en France et à l'étranger,

AUX RISQUES ET PÉRILS DE L'ADMINISTRATION.

Les bureaux de la direction, qui étaient quai de Bondy, n° 154, viennent d'être transportés rue Saint-Dominique, n° 14.

Le directeur de l'administration, B. DE LUZY,

(8471)



BATEAUX A VAPEUR DU RHONE.

Service de l'Aigle.

DÉPART TOUS LES JOURS A 4 HEURES 1/2 DU MATIN, du port de la Charité,

POUR AVIGNON, BEAUCAIRE ET ARLES.

BAISSE DE PRIX;

Pour AVIGNON.—1^{er} es, 20 f.—2^{es}, 12 f.

Ces bateaux se distinguent par une grande supériorité de marche, leur bonne tenue et la commodité des emménagements.

Les bureaux sont place de la Charité, n° 12, et quai de Retz, n° 45. (7381)

AVIS.

MM. les actionnaires de la société anonyme d'éclairage par le gaz pour la ville de Lyon, propriétaires de dix actions, sont prévenus que l'assemblée générale voulue par les statuts aura lieu le mercredi 15 juillet prochain, à 11 heures du matin, dans les bureaux de l'administration, rue des Célestins, n° 5, et sont priés de s'y trouver, à l'effet de délibérer sur le rapport des comptes du premier semestre de l'année 1840.

NOTA. Les actionnaires propriétaires de moins de dix actions peuvent se faire représenter à l'assemblée par l'un d'eux, réunissant ce nombre par leur concours. (7288)

A LA VILLE DE ROUEN,

Place de l'Herberie, 2, à Lyon.

Entrepôt rouennais, pour la vente en détail des produits de Rouen, établi pour quelque temps seulement à Lyon,

OUVERT DEPUIS LUNDI 29 JUIN.

Plus de quatre mille pièces d'indienne, mousseline-laine, calicot et cotonnade, seront vendues en détail au susdit local. Les prix auxquels ces objets seront vendus les feront enlever très-rapidement; aussi les personnes qui même n'auraient nul besoin ont grand intérêt de visiter ce bazar de suite.

Des échantillons avec les prix seront remis à toutes les personnes qui s'y rendront.

On observe seulement qu'on peut s'y procurer de quoi faire une jolie robe d'indienne à 2 fr. la robe, et de 3 à 4 fr. la robe des plus belles qualités; des mousselines-laines à 5 fr. la robe et au-dessus; des calicots d'Alsace, première qualité, à 40 et 50 c., de sorte que la chemise d'homme revient à 1 fr. 50 c. ce qu'il y a de mieux; des châles magnifiques de Paris, des soieries, draperies, etc., toujours aux mêmes prix dans leur proportion.

Enfin les personnes qui visiteront ces magasins auront lieu d'être surprises plus que jamais de l'extrême bon marché de toutes ces marchandises et de leur fraîcheur, et ces négociants osent se flatter que jamais pareille exposition n'a eu lieu à Lyon. (8486)

SERVICE DU RHONE.



COMPAGNIE GÉNÉRALE,

PROPRIÉTAIRE DES SUPERBES BATEAUX NEUFS

la Sylphide, la Sirène, le Jupiter, le Neptune, etc., etc.,

Offrant aux passagers tous les avantages d'une grande supériorité de marche, d'emménagements élégants et commodes,

Partant tous les jours, à 4 heures du matin, du port de la Charité.

	PREMIÈRES.	SECONDES.
Pour VALENCE,	10 f.	7 f. 50 c.
— AVIGNON,	20	12
— BEAUCAIRE,	22	14
— MARSEILLE,	30	20

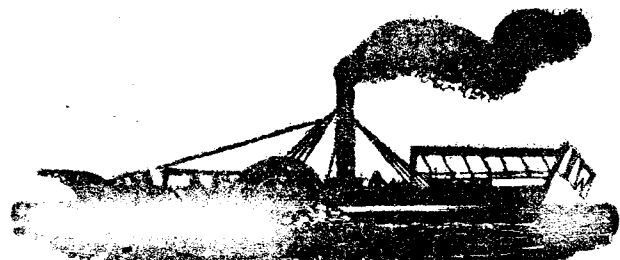
Bureaux : quai de la Charité.

(7365)

SERVICE SPÉCIAL DE VOYAGEURS

ENTRE

VALENCE ET LYON.



LES BEAUX

BATEAUX A VAPEUR

l'Aigle et la Sylphide,

Avantageusement connus par la commodité de leurs emménagements et supériorité de leur marche,

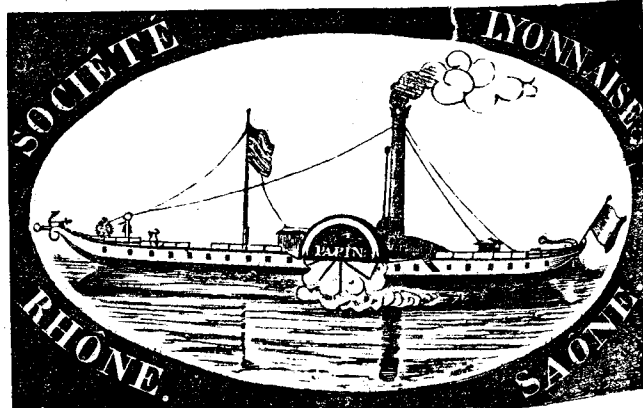
Commenceront le 1^{er} juillet leurs départs journaliers :

De VALENCE, à trois heures du matin;

De LYON (quai de la Charité), à onze heures du matin.

Ces bateaux prendront terre dans les ports intermédiaires.

(7382)



LES PAPIN

DU RHONE,

BATEAUX A VAPEUR EN FER

A BASSE PRESSION.

PARTENT TOUS LES JOURS, DU PORT DES CORDELIERS,

POUR

VALENCE, AVIGNON, BEAUCAIRE ET ARLES.

A 4 heures 1/2 du matin.

Et correspondent avec les bateaux à vapeur d'ARLES à MARSEILLE.

Les bureaux sont : port des Cordeliers, 59.